

Le Brexit menace 26.000 emplois en Belgique

EXPORTATIONS La Wallonie moins exposée que la Flandre, selon une étude de l'Iweps

- En cas de Brexit dur, 5.000 emplois sont menacés en Wallonie, 21.000 en Flandre.
- Prioritairement dans le secteur des produits pharma côté wallon, des produits plus chers, côté flamand.

La voie d'un Brexit dur se profilant (lire ci-contre), les voix du Brexit se traduisent de plus en plus de façon concrète. L'institut wallon de la prospective (Iweps) vient de publier une étude sur les potentielles répercussions économiques du Brexit sur la Wallonie. Et indirectement sur le reste du pays.

Dans les projections, prévisions, perspectives, il faut toujours être prudent avec les termes. Entre les activités économiques qui « dépendent » des relations avec le Royaume-Uni et les emplois qui sont « menacés » en cas de Brexit, il faut apporter des nuances. D'après l'Iweps, « près de 20.000 postes de travail en Wallonie dépendraient des exportations belges de marchandises vers le Royaume-Uni, soit 1,6% de l'emploi total mesuré dans la région en 2015. L'économie flamande serait globalement davantage exposée à ce marché, puisque 2,7% de son emploi total dépendraient des exportations belges de marchandises vers le Royaume-Uni (soit 72.000 postes de travail) ». Globalement, la dépendance économique de la Belgique vise environ 100.000 postes de travail, « exposés » aux exportations, dont celles vers la Grande-Bretagne.

Il existe différents scénarios concernant le modus operandi de la rupture entre l'Union

européenne et son futur-ex britannique. Le temps n'étant plus à la concorde, la version dure prend des perspectives de plus en plus crédibles. Parmi les emplois dépendant des exportations vers le Royaume-Uni, un certain nombre est structurellement lié à cette part d'exportation outre-Manche. « Dans un scénario de Brexit plutôt défavorable, caractérisé par un échec des négociations, nos estimations font apparaître qu'un peu plus de 5.000 postes de travail seraient menacés en Wallonie (soit 0,4% du total). Dans ce scénario, l'ampleur des répercussions sur la Flandre serait sensiblement plus conséquente, puisque 0,8% de l'emploi total y serait menacé (soit 21.000 postes). »

La Flandre plus exposée que la Wallonie

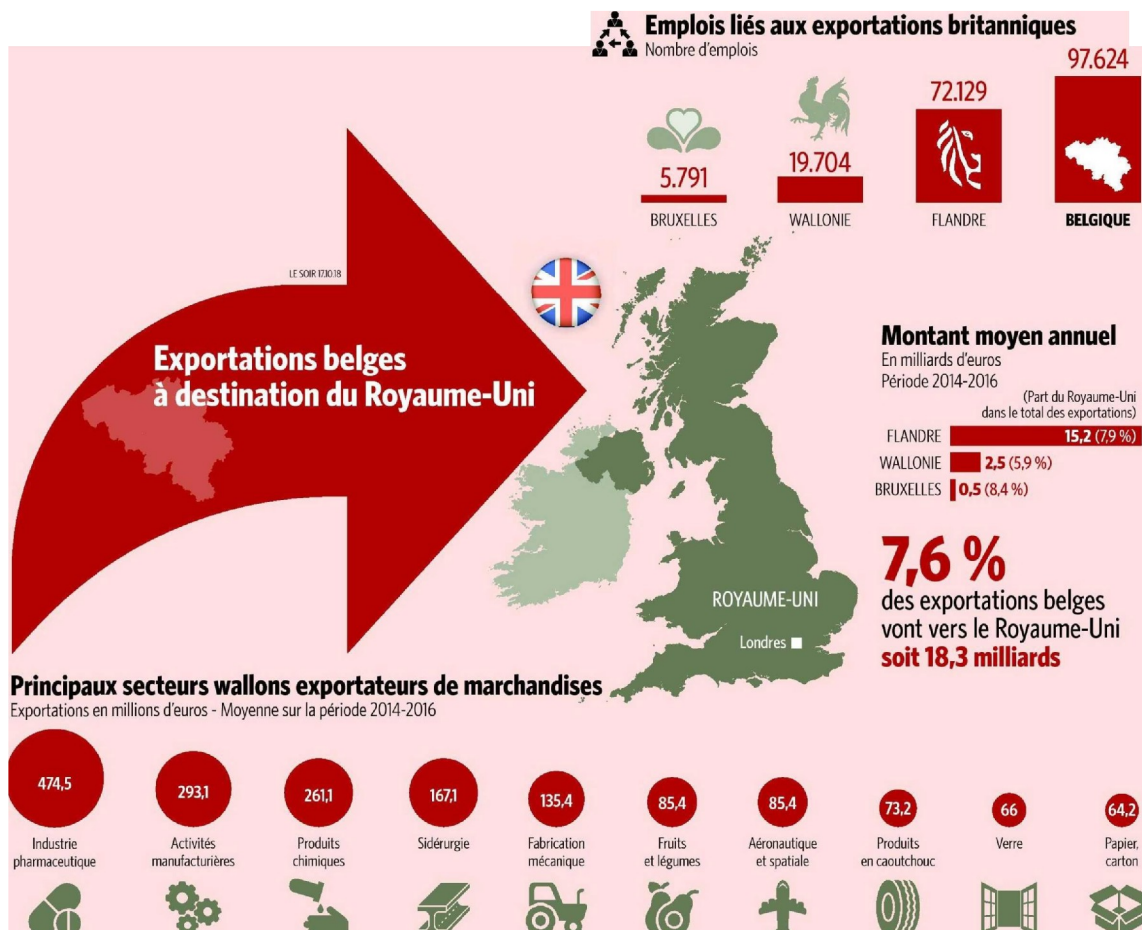
L'étude de l'Iweps met également en lumière que l'économie wallonne est aussi dépendante des relations avec le Royaume-Uni à travers les exportations de Bruxelles et de la Flandre à laquelle elle contribue indirectement. « Ainsi, selon les estimations, la valeur ajoutée wallonne dépend à hauteur de 1,1 milliard d'euros des exportations régionales vers le Royaume-Uni et d'un peu plus de 275 millions via les exportations de Bruxelles et de la Flandre vers ce marché. » Traduction en termes d'emplois : « les exportations de la Wallonie vers le Royaume-Uni génèrent un

peu moins de 15.000 postes de travail dans la région, tandis que 5.000 postes de travail supplémentaires en Wallonie dépendent de manière indirecte des exportations de Bruxelles et de Flandre vers le Royaume-Uni. »

La grande différence de « menace » concernant les emplois en Wallonie et la Flandre tient à une moindre dépendance de l'économie wallonne au marché britannique. « Les principaux flux d'exportation de la Wallonie concernent des produits pharmaceutiques et apparentés (matériel médical) ainsi que des produits chimiques, pour lesquels les niveaux moyens de tarif sont globalement relativement faibles à l'échelle mondiale. À l'inverse, les exportations de la Flandre concernent davantage de produits tels que les équipements de transport, les produits de la transformation alimentaire ou encore le textile, qui sont des catégories pour lesquelles les tarifs moyens à l'importation sont relativement plus élevés » détaille l'étude de l'Iweps. Il faut noter ici que celle-ci ne prend pas en compte les exportations de services par manque de statistiques fiables.

Au-delà des perspectives, reste maintenant à surveiller la manière dont les « dépendances » et les « menaces » vont se concrétiser à travers la version finale qui sera donnée au Brexit ces prochains jours. ■

ERIC RENETTE



patronat Trop d'entreprises jouent l'attentisme, selon la FEB

Alors que l'incertitude grandit quant à la possibilité d'éviter un « hard Brexit », la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) tire la sonnette d'alarme. « Les entreprises doivent se préparer. En tant qu'entrepreneur, il faut toujours se préparer au "worst case scenario" (scénario du pire, NDLR). Mais pour le moment, certaines entreprises ont encore une attitude de "wait and see" (attendons de voir) », nous explique Pieter Timmermans, administrateur délégué de la FEB.

« Beaucoup de nos PME font du commerce au sein de l'Europe, donc pas avec le Royaume-Uni, et nous disent que pour elles, ça ne posera pas de problème, que rien ne va changer », poursuit-il. Mais ce dont les entreprises belges n'ont pas forcément conscience, c'est que leur commerce avec un autre pays de l'UE que le Royaume-Uni dépend peut-être des liens qui existent entre ce pays et Londres. « Il y a des entreprises belges qui exportent vers la France, par exemple. Leurs produits sont des produits intermédiaires. Puis la France exporte le produit fini vers le Royaume-Uni. C'est réel, il ne faut pas le nier, surtout pour une économie ouverte comme la nôtre. »

Tester le « Brexit Impact Scan »

« Travaillez-vous avec des fournisseurs qui commercent ou échangent des services avec le Royaume-Uni ? Avez-vous des clients qui commercent

ou échangent des services avec le Royaume-Uni ? », telles sont d'ailleurs les questions que pose le « Brexit Impact Scan » mis en place par le SPF Economie. « Identifiez tous vos fournisseurs et cherchez à savoir dans quelle mesure ils dépendent du Royaume-Uni pour la fourniture de leurs produits et/ou services. Demandez-leur s'ils pourront continuer à vous fournir après le Brexit. Envisagez de rechercher des alternatives au sein de l'UE », conseille le SPF Economie lorsque l'on répond par l'affirmative à la première question.

Le SPF conseille également d'ouvrir une succursale au Royaume-Uni avant le 29 mars 2019, date du Brexit, pour éviter les exigences supplémentaires qui s'appliqueront après cette date. Sans perdre le nord, le SPF explique égale-

« Un bien peut passer trois fois la frontière, avec ce que cela peut engendrer de complexité administrative post-Brexit »

PIETER TIMMERMANS (FEB)

ment que les concurrents britanniques des entreprises belges ne pourront peut-être plus bénéficier de l'accès favorisé que les accords commerciaux de l'UE offrent par exemple en Corée du Sud ou au Canada. « Vérifiez si vous souhaitez ou pouvez renforcer votre position concurrentielle sur ces marchés », propose l'Impact Brexit Scan.

Selon Pieter Timmermans, la FEB reçoit notamment beaucoup de questions sur la reconnaissance des médicaments, le reste concerne surtout des questions sur la situation douanière et la mobilité des travailleurs. « Certains produits partent pour être transformés au Royaume-Uni puis reviennent. Le bien peut passer deux ou trois fois la frontière, avec tout ce que cela peut engendrer comme complexité administrative post-Brexit », dit-il. En rappelant aussi que selon les études récentes académiques ou du privé sur l'impact du Brexit, un *no deal* pourrait avoir un impact sûr « de 0,5 à 0,6 point de PIB » ; « C'est à éviter à tout prix », selon lui.

Avec le sablier qui arrive à ses derniers grains de sable (il faudra en effet laisser, après un éventuel accord, du temps aux parlements pour le ratifier), la FEB demande donc à l'UE de privilégier les prolongations si elles s'avèrent nécessaires. « Ne créons pas le chaos », conseille Pieter Timmermans, qui ajoute : « Prepare for the worst, hope the best (préparez-vous au pire, espérez le meilleur). » ■

ELODIE LAMER

sommet européen Pour quelques semaines de plus ...

Après la crispation, la détente. Mais cela ne signifie pas encore l'accord de paix... Un « tunnel » de négociation entre Britanniques et Européens s'était rompu dimanche sur un échec (Le Soir de lundi), alors que le sommet des 28 ce mercredi soir était censé constater un accord, ou au moins une avancée significative. Les dirigeants européens ont cependant recommencé mardi à lancer des signaux d'apaisement voire d'optimisme. À son arrivée à un conseil des 27 ministres des Affaires européennes à Luxembourg, le négociateur en chef Michel Barnier a indiqué qu'il faudrait « plus de temps pour trouver un accord global et atteindre un progrès décisif », et que « nous allons prendre ce temps » pour « trouver un accord dans les

prochaines semaines ».

Un laps de temps qui englobe mais dépasse peut-être le sommet européen extraordinaire sur le Brexit dont la date avait été fixée au week-end du 17 novembre, mais qui ne devait être convoqué formellement que si le sommet de cette semaine constatait « les progrès significatifs » évoqués plus haut. Comme en écho à Michel Barnier, le chancelier autrichien Sebastian Kurz, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'UE, expliquait à Bruxelles une heure plus tard que « ce qui est déterminant n'est pas que les négociations soient conclues quelques semaines plus tôt ou plus tard, mais qu'on puisse éviter un Brexit dur ».

« Éviter un Brexit dur »

Que peut-on dès lors attendre de la partie « Brexit » du Conseil européen qui se déroulera ce mercredi soir ? Dans un premier temps, les 27 chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE entendront la Première ministre britannique présenter sa vision de la situation. Mais si depuis dimanche toutes les sources officielles européennes annonçaient qu'il ne fallait pas s'attendre à des éléments neufs, le président du Conseil européen Donald Tusk a déclaré mardi que « nous avons besoin de faits nouveaux. Je demanderai donc à Theresa May si elle a de nouvelles propositions pour briser l'impasse ». Dans la foulée de cette rencontre à 27+1, les dirigeants passeront au dîner sans la Première ministre britannique, lors du-

quel ils discuteront, selon un haut responsable UE, « de la manière de pousser plus loin les négociations avec le Royaume-Uni, en ce compris la question d'une prochaine réunion [au sommet] ». Une autre dimension sera discutée : celle de l'état de préparation de l'UE à un scénario sans accord, donc à un Brexit dur. « Un scénario plus probable qu'il ne l'a jamais été », a reconnu M. Tusk, qui ajoutait quand même que « nous continuons à privilégier l'option d'un accord ».

Nœud gordien

À la Chambre des Communes lundi, la cheffe du gouvernement britannique avait assuré « croire qu'un accord est possible ». Le nœud gordien reste toujours le même : c'est celui du « filet de sécurité », ou « backstop » pour l'Irlande. Si le futur traité commercial entre les anciens partenaires n'est pas conclu à la fin de la période de transition post-Brexit (le 31 décembre 2020), le « backstop » doit éviter qu'une frontière physique soit restaurée pour les marchandises entre l'Irlande du Nord britannique et la République d'Irlande.

Ce filet de sécurité consisterait à maintenir l'Irlande du Nord dans l'espace économique européen, en termes de droits de douane et de normes réglementaires. Mais Londres, qui ne veut pas accepter un régime différent pour l'Irlande du Nord par rapport à la Grande-Bretagne, souhaite plutôt que ce soit l'ensemble du Royaume-Uni qui soit maintenu en cas

de besoin dans l'Union douanière européenne. Une éventualité acceptable pour l'UE. Mais à son tour, l'UE veut que ce filet de sécurité tienne jusqu'à la conclusion d'un accord sur la relation future entre le RU et l'UE – ce qu'il est impossible de dater. Or Londres veut le limiter dans le temps, pour « éviter que nous y soyons indéfiniment bloqués », expliquait Theresa May. Une quadrature du cercle, à laquelle les deux parties n'ont pas encore trouvé la solution. D'où la carte des « quelques semaines supplémentaires » avancées par Michel Barnier. ■

JUREK KUCZKIEWICZ

AÉRIEN

Panique dans les cockpits britanniques

Rien de mieux que l'aérien pour comprendre les subtilités d'un Brexit, dur ou pas. La liberté de vol est intimement liée à la liberté de circulation des biens et des personnes qui fonde l'Union européenne. Le 29 mars 2019 à 23h00, heure du méridien de Greenwich, le premier avion qui quittera une base aérienne de Grande-Bretagne sera dans une situation délicate. Le divorce « à la britannique » rompt le ciel unique européen qui a fait le succès de Ryanair. La low cost irlandaise craint des « coupures » dans le ciel. Depuis 1997, toutes les compagnies européennes peuvent évoluer librement dans l'espace européen commun. Or à l'instant où elle se retire de l'Union, la Grande-Bretagne

retire également son ciel du système. En théorie, elle devrait donc négocier des accords bilatéraux avec chacun des 27 membres restants de l'Union... d'ici mars 2019. Il n'est pas certains que tous consentiront à laisser libre court aux compagnies britanniques concurrentes à « leurs » compagnies. Du coup, easyJet va domicilier une filiale en Autriche, afin d'y maintenir un certificat de transporteur aérien européen.

Airbus souligne aussi la noirceur du ciel européen en cas de Brexit dur. Un divorce sans accord signifie que, du jour au lendemain, les licences des pilotes ne seront plus valables des deux côtés de la Manche, les normes de sécurité ne seront plus partagées, la certification des pièces des Airbus construites en Grande-Bretagne ne sera plus garantie (Airbus UK, c'est 15.000 emplois, principalement dans la production des ailes pour toute la flotte du constructeur européen). Enfin, parmi les mille et une surprises offertes par le Brexit, il y a l'obligation, pour les compagnies aériennes européennes, d'avoir une majorité d'actionnaires relevant de l'Union. Chez Ryanair, par exemple, cette majorité est composée de fonds britanniques qui perdront leur statut européen le 29 mars à 23h00 GMT. Ils devront donc trouver des acheteurs et vendre. Or la cote de Ryanair n'est pas au mieux de sa forme. Pas de quoi motiver les actionnaires qui ont connu des cours meilleurs. Il reste 163 jours avant le 29 mars...

É.R.

la carte blanche

Tony Blair (Premier ministre du Royaume-Uni, 1997 - 2007),
Nick Clegg (Vice-Premier ministre du Royaume-Uni, 2010 - 2015),
Michael Heseltine (Vice Premier ministre du Royaume-Uni, 1995 -1997)

« Ne vous inclinez pas en faveur d'un Brexit à l'aveuglette »

Affirmer que les négociations de sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ne se sont pas bien déroulées serait un euphémisme, selon l'ancien Premier ministre et les ex-vice Premiers ministres.

Les partisans de la sortie de l'UE ont, pour toutes les promesses du référendum, sous-estimé l'importance majeure de l'intégration de la Grande-Bretagne dans cette économie à l'échelle de l'Europe. De même, ils n'ont pas réussi à justifier les sacrifices inévitables associés au Brexit. Le retrait de l'UE présuppose des

choix colossaux entre la sécurité économique, liée à l'appartenance au marché unique et à l'union douanière, et la fin de la souveraineté partagée. Cependant, les défenseurs du Brexit continuent de vivre dans un monde imaginaire empreint de déni. À leurs yeux, tôt ou tard, l'UE capitulera. Néanmoins, comme l'UE-27 n'a pas pu endosser le rôle que lui attribuent les auteurs du scénario du Brexit, les meneurs de ban du Brexit ont été encore plus irrités et avides de trouver un autre bouc émissaire.

Pourtant, en fin de compte, notre acceptation du prix à payer pour

quitter l'UE est notre affaire au Royaume-Uni. Dans le pays, nos discussions sont loin d'avoir abouti et même à cette heure tardive, beaucoup d'entre nous continuent de prôner l'idée qu'une fois en possession de toutes les données pertinentes, le dernier mot doit revenir aux citoyens britanniques. Nous demandons donc à nos partenaires européens d'être prêts à nous accorder, le cas échéant, l'espace et le temps pour prendre une telle décision finale. En attendant, nous respectons naturellement leur droit d'agir face à la décision de sortie du Royaume-Uni et de s'y préparer, à

moins que des changements n'interviennent.

Tout comme il n'a pas réussi à évaluer les coûts économiques de la sortie, notre gouvernement a minimisé l'investissement politique de nos alliés européens dans le projet européen. En Grande-Bretagne, cet échec continue d'alimenter des espoirs illusoire d'une concession significative « de dernière minute » du côté européen. Il nourrit aussi une idée encore plus illusoire selon laquelle dès la sortie et la période transitoire pour le Royaume-Uni, les 27 États membres restants céderont sur les principes du marché

unique en accordant à ce pays l'accès au marché sans respecter les règles en la matière.

Ce mythe incite précisément certains Britanniques à rechercher un Brexit « à l'aveuglette » avec un faux-fuyant menant leur pays vers la sortie en mars 2019, qui maintiendrait le flou sur les conditions de notre future relation avec l'UE. Une telle issue, impensable pour la Grande-Bretagne, serait également extrêmement dangereuse pour l'Union européenne. Aussi, nous exhortons tous ceux qui s'attachent à l'avenir de l'Europe à s'y opposer farouchement.

Optimistes naïfs et pessimistes cyniques

La Grande-Bretagne compte deux types d'avocats d'un Brexit à l'aveuglette. Les optimistes naïfs et les pessimistes cyniques. Les optimistes naïfs ont été décrits antérieurement. Pour eux, dès la sortie du Royaume-Uni, l'UE décidera brusquement d'accepter de bouleverser son ordre juridique et constitutionnel en nous permettant, dans le cadre d'une relation durable, de faire comme bon nous

semble en matière d'union douanière, de politique commerciale commune et de normes pour les produits et l'environnement.

Les pessimistes cyniques diffèrent en ce sens que, de tous les Brexits, ils visent le plus dur. Dans leur esprit, pensant pouvoir simplement s'en débarrasser dès le départ du Royaume-Uni, un accord fragile et non contraignant s'impose pour franchir le cap de mars 2019. Cette position servirait de prétexte, chéri de longue date, à leur programme de déréglementation en profondeur du marché du travail et de réduction de l'impôt des sociétés.

Le Conseil européen est probablement fort séduit par une concession en faveur d'un Brexit à l'aveuglette. Faire sortir les Britanniques de l'UE pour amorcer la période de transition avec un minimum d'agitation et de perturbations peut sembler un objectif louable, mais il ne règlera pas la question du Brexit. Il est primordial de garder à l'esprit qu'alors qu'un accord sur le retrait s'attachera à la frontière irlandaise, aux droits des citoyens et au règlement

financier pour la sortie de l'UE, une vague déclaration politique sur l'avenir n'apportera pas de réponses à nos relations économiques entre le Royaume-Uni et l'UE, tout comme à nombreuses autres questions. Une telle situation enverra un signal négatif aux dangereux populistes présents au sein de l'UE et à ceux qui rêvaient de voir l'Europe malade. Une sortie de l'UE en l'absence de dispositions sur l'avenir marquerait désormais un précédent.

L'UE-27 doit agir dans l'intérêt de ses citoyens

Dans le même temps, de telles clauses de départ risqueraient également de prolonger le processus du Brexit pour les années à venir en siphonnant davantage l'énergie et les ressources de l'UE alors que les défis pour l'ordre commercial et sécuritaire dans le monde sont pléthore. L'UE-27 doit agir dans l'intérêt de ses citoyens et nous le comprenons. Un Brexit à l'aveuglette prendrait toutefois une autre direction.

Entretemps, au Royaume-Uni, le « vote populaire » sur le résultat

des négociations continuera d'être de plus en plus plébiscité. Avec tous ces aspects politiques en mutation et présents, ce n'est pas le moment de se fermer sur les scénarios possibles tant pour la Grande-Bretagne que pour l'Europe.

Indépendamment de la voie qu'il empruntera au cours des prochaines semaines, le Royaume-Uni a indéniablement tout intérêt à compter sur une Union européenne solide. Sa capacité à rassembler des États aussi divers et à les unir dans un cadre juridique et en faveur des droits de l'homme, des marchés libres et du libre-échange traduit une splendide réalisation qui, par ailleurs, ne devrait pas être vendue au rabais ou sous-évaluée.

Nous sommes des leaders issus de diverses traditions politiques en Grande-Bretagne et, dans le passé, nos différends furent nombreux. Toutefois, nos points de convergences – notre appui à la démocratie, à l'état de droit, à la liberté d'expression et au libre-échange – constituent également des valeurs européennes essentielles qui méritent d'être défendues. ■